



■ Le mot du Maire ■ ■ ■

L'activité municipale pour l'année 2009 a permis la réalisation d'importants chantiers.

La salle polyvalente avec l'aménagement de ses abords est maintenant terminée. Son financement, grâce aux subventions allouées, a été réalisé sans trop déséquilibrer le budget communal.

La numérotation des habitations va permettre à la poste de mieux sécuriser la distribution du courrier.

L'élagage des cyprès du cimetière était nécessaire en raison du danger potentiel qu'ils représentaient.

L'année 2010 sera certainement moins prolifique. En effet, le Conseil Général nous a d'ores et déjà prévenus que les subventions allaient être diminuées et surtout ne concerneraient que des actions prioritaires telles que l'eau, l'assainissement et l'électrification rurale.

En outre, la réforme territoriale qui s'annonce suscite beaucoup d'inquiétudes. Le Conseiller Général devrait disparaître et être remplacé par la création d'un Conseiller Territorial ; ce qui pour les petites communes ne facilitera pas son approche.

Enfin, la mise en place de « supers » communautés de communes, avec des compétences élargies, amène à s'interroger sur l'autonomie à terme des conseils municipaux.

Cela dit, pour l'année 2010, le Conseil Municipal va continuer à œuvrer pour le devenir de la commune.

La transformation du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) fera l'objet d'une étude approfondie, avec en parallèle, le fonctionnement de la station d'épuration qui risque de poser problème en raison de sa vétusté et de l'accroissement du nombre d'habitants. Puis, une étude précise sur le réseau d'alimentation de l'eau potable sera réalisée.

Enfin, je ne voudrais pas terminer mon propos sans vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2010.

Robert Aribaud

■ Informations Communales ■ ■ ■

Déclaration des puits domestiques

La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques impose que tous les ouvrages de prélèvement d'eaux souterraines à des fins domestiques, existants ou futurs, fassent l'objet d'une déclaration en mairie.

Cette déclaration obligatoire permet le renforcement de la protection du milieu naturel qui répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

La mairie est à votre disposition pour toute information et vous remettre l'imprimé de déclaration.



■ Informations Communales (suite) ■■■

Recensement de la population : les chiffres sont là

Pour notre commune, les populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2010 sont les suivantes :



303



13



316

Population municipale + *Population comptée à part* = *Population totale*

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes sans-abri recensées sur la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune mais qui résident dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, les maisons de retraite, foyers ou résidences sociales,
 - communautés religieuses,
 - casernes ou établissements militaires.
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Type d'activité (en %)	2006	1999
■ Population Actifs	42,2	45,1
Actifs occupés	33,2	36,3
Chômeurs	9,0	8,8
■ Population Inactifs	57,8	55,0
Retraités et pré-retraités	20,7	23,5
Elèves, étudiants, stagiaires non rémun.	6,0	5,2
Autres inactifs	31,1	26,3

Répartition Hommes/Femmes (en %)	2006	1999
■ Hommes	48,8	47,4
■ Femmes	51,2	51,2

Sources INSE. Enquête annuelle recensement 2006

Le passeport biométrique, qu'est-ce que c'est ?

Le passeport biométrique est un document d'identité et de voyage hautement sécurisé doté d'un composant électronique contenant outre l'image numérisée du titulaire, celle de deux empreintes digitales. Ces dernières garantiront le lien entre le document et la personne qui le présente et permettront de lutter plus efficacement contre les usurpations d'identité.



Dans le département de l'Aude, et conformément à l'arrêté ministériel du 10 juin 2009, les demandes de passeport seront désormais déposées dans l'une des 11 mairies du département équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement de données :

- Axat ■ Bram ■ Carcassonne ■ Castelnaudary ■ Lagrasse ■ Lézignan-Corbières ■ Limoux ■ Narbonne ■ Saissac
- Sigean ■ Quillan.

Afin de faciliter vos démarches et d'éviter des déplacements inutiles, votre mairie, si vous le souhaitez, continuera à vous renseigner sur la liste des pièces à fournir lors d'une demande de passeport.

■ Informations Communales (suite) ■■■

Halte au vandalisme !!!

Depuis un certain temps maintenant, nous avons à déplorer des dégradations volontaires visant des biens privés ou publics sur notre commune.

En effet, une série de dégâts ont été commis au cimetière : détérioration de multiples objets funéraires, de pots de fleurs, de croix et autres. Choqués par de tels agissements, bon nombre de personnes sont venues se plaindre à la mairie.

Dernièrement, c'est la toute nouvelle salle polyvalente, qui a été la cible d'actes malveillants. Les descentes des gouttières ont été arrachées, écrasées et jetées dans les taillis près du bâtiment et les auteurs de ces agissements ont laissé sur place quantité de tessons de bouteilles.

Une plainte a été déposée par le Maire auprès de la gendarmerie.

Certains particuliers sont également victimes d'actes de vandalisme sur des clôtures. Certains murets de pierre qui contribuent au charme de notre village n'ont malheureusement pas été épargnés.

Force est de constater que ces actes gratuits sont uniquement motivés par l'intention de nuire et de dégrader le bien d'autrui.

Nous en appelons au civisme de chacun afin que Carlipa demeure un village où il fait bon vivre.

Salle polyvalente : Ouverture programmée . . .

Les derniers travaux d'aménagements des abords de la salle se terminent. La commission de sécurité a émis, fin janvier, un avis favorable à l'ouverture de l'établissement.

Le carnaval 2010 aura le privilège d'ouvrir les hostilités le 27 février. Nul doute que cette salle, tant attendue, sera le lieu de nombreuses rencontres festives.

■ Cadre de vie ■■■



Les élus vous invitent.....

Le conseil municipal invite la population de Carlipa à découvrir la nouvelle salle polyvalente

Le Samedi 20 février 2010 à partir de 11 h 30

La visite sera clôturée par un apéritif.

Et pour finir 2009 et commencer 2010...



Dans le cadre des actions du Conseil Municipal et de son bureau d'aide sociale, les colis de Noël aux personnes âgées ont été distribués et le repas de fin d'année a eu lieu comme à l'accoutumé au foyer municipal.

Pour 2009, les colis de Noël offerts à nos « aînés », concernaient 8 couples et 17 personnes seules.

Le repas de fin d'année quant à lui, a réuni le 24 janvier dernier, 39 personnes, toujours ravies de se retrouver pour ce moment de convivialité et accueillir ensemble la nouvelle année.

Et bien sûr, l'après-midi s'est attardée, pour quelques « irréductibles », autour de jeux de cartes et de scrabble...

■ Vie associative ■■■

Carlip'animations vous informe...

Manifestations 2010...

- Carnaval 27 février
- Loto Informatisé 6 mars
- Soirée pâtisserie 29 mai (en lieu et place du 15 mai initialement programmé)
- Fête locale 31 juillet, 1 et 2 août
- Journée « Nettoyons la nature » (à fixer)
- Repas restaurant 10 octobre
- Assemblée générale 11 décembre.

Le concept de certaines manifestations sera amélioré en raison de la mise à disposition de la salle polyvalente. La soirée Carnaval 2010 devrait bénéficier de ce nouveau concept. Au-delà de ces aménagements, de nouvelles manifestations seront programmées. Leur date et contenu seront communiqués en temps utiles.

Les membres du bureau de l'association invitent les habitants de la commune à venir les rejoindre pour de nouvelles aventures. L'adhésion de chacun doit favoriser la mise en place de nouvelles animations. Le prix de la cotisation pour 2010 reste inchangé à 12 € par personne.

Bientôt CARNAVAL !!

Réservez la date du 27 février sur votre agenda



**En suivant, le 6 mars,
Le LOTO informatisé !!**

Achetez vos cartons au 06 12 04 01 37



Adhérez à Carlip'animations...

www.carlipa.net

■ Rappels utiles ■■■

Civisme

Force est de constater, malgré nos précédents rappels, que **bon nombre de chiens divaguent encore dans les rues du village**, causant des problèmes de sécurité et d'hygiène.

Devant cet état de fait, un arrêté municipal visant à solliciter l'intervention des services de la fourrière, pourrait être prochainement pris pour réglementer ces nuisances. S'ensuivraient des conséquences financières pour les propriétaires de ces animaux.

Don de sang

Nous sommes tous des receveurs potentiels

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de Villepinte et ses environs vous informe des ses dates et lieux de collecte pour 2010 :

Lasbordes le mardi 9 mars de 16 à 20 h ; Villepinte le jeudi 3 juin de 16 à 19 h 30 ; Villespy le mercredi 22 septembre de 16 à 19 h 30 ; Cenne-Monestiés le mercredi 22 décembre de 16 à 20 h.

Bibliothèque

Le bibliobus est passé le 12 février. N'hésitez pas à venir découvrir les nouveautés parmi les ouvrages adultes et enfants. Et bien sûr, le prêt reste gratuit.

Les encombrants

Les collectes 2010 sont programmées les jeudis 11 février et 16 septembre.

Haïti

Une collecte de fonds permettant de venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti est organisée par la mairie. Vos dons seront reversés à l'association « Aude Solidarité ».

Si vous souhaitez vous associer à cette collecte, une urne est à votre disposition en mairie.

Elections

Les élections des Conseillers Régionaux auront lieu les dimanches 14 et 21 mars 2010.

Opération brioches

La vente de brioches au profit de l'AFDAIM est prévue le samedi 28 mars. Comme les années précédentes, Carlip'animations tiendra une permanence au foyer, de 10 h à 12 h. Le prix de la brioche est maintenu à 5 €.

■ La maxime du bulletin

**Un beau soir, l'avenir s'appelle le passé
C'est alors qu'on se tourne et qu'on voit sa jeunesse.**

Louis Aragon